



MAIRIE DE CEILLAC
1, Place Philippe Lamour
05600 CEILLAC
04 92 45 15 17
mairie@ceillac.fr

Compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2026

Le vingt-sept juillet deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le quinze juillet deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Émile CHABRAND, Didier BERTRAND, Béatrice LUCHE, Bernard VALLERIAN, Valérie PERRON, Séverine EYMARD, Yannick FOURNIER, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER, Romain MARROU.

Absent excusé : Denis RICHARD (pouvoir à Yannick FOURNIER)

Absent :

Secrétaire de séance : Amélie FOURNIER

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 11

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 11 mai 2026 et celui du 22 juin 2026 ont été approuvés.

1– Mandat facturation ONF

Le Maire informe les membres du conseil qu'à partir de septembre 2026, la facturation électronique est obligatoire et que la Commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement, le recouvrement des recettes relevant exclusivement du comptable public assignataire de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que la Commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission de factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale (ventes simples).

2– Achat terrain

Par délibération n° 2024-64 du 15 juillet 2024, le conseil municipal avait approuvé l'achat de parcelles situées sur le tracé de la piste de ski de fond et par le projet hydroélectrique

L'acte administratif avait été rédigé à l'automne 2024 mais Mme Pauline FLORET est décédée en décembre 2024.

Aussi, sa fille, Mme Marie BERGERON, née FLORET, a donné délégation à la SAFER la vente de toutes ses parcelles.

La Commune de CEILLAC a signé une promesse unilatérale d'achat pour les parcelles suivantes avec la SAFER le 18 novembre 2025.

Par délibération 2026-63 du 20 avril 2026, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avait approuvé les montants énoncés dans le cadre de l'acquisition des parcelles citées ci-dessous à la SAFER. La valeur du bien cédé, dont la superficie totale représente 9193 m², est fixée au prix de vente de 1160 € (Mille-cent-soixante euros). Le montant de la prestation de service due à la SAFER s'élève à 300 € HT soit 360 € TTC. Cependant, la motivation du comité technique concernant l'attribution de la SAFER au profit de la commune est la suivante : « Rétrocession d'un ensemble de parcelles à la commune de Ceillac à des fins de restructuration de la propriété communale, de maîtrise de surfaces situées dans le domaine skiable, de chemins et de protection du réservoir d'eau potable. La Commune s'engage à maintenir les usages agricoles par une mise à disposition des parcelles concernées aux exploitants locaux en place.

Il convient de régulariser une constitution de servitude pour un droit de passage en bordure ouest de la parcelle F 91 d'une largeur d'environ 4 mètres pour passage d'engin agricole, notamment avec pour fond

servant la parcelle F 91 (vendue à la Commune) et le fond dominant la parcelle F 94 appartenant au GFA Las Queyras.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE une constitution de servitude pour un droit de passage en bordure ouest de la parcelle cadastrée F section 91 d'une largeur d'environ 4 mètres pour passage d'engin agricole, notamment avec pour fond servant la parcelle F 91 (vendue à la Commune) et le fond dominant la parcelle F 94 appartenant au GFA Las Queyras.

AUTORISE Monsieur le Maire, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte authentique chez le notaire Maître PACE à GUILLESTRE et tous les documents afférents à cette cession.

3– Avenant convention Food truck

Le Maire rappelle aux nouveaux membres du conseil la demande de Kevin OVION et Julie FAVARIO de pouvoir utiliser un emplacement sur une parcelle communale dans l'ensemble du camping municipal Les Moutets pour y installer un food-truck pendant la période d'ouverture du camping.

Une convention autorisant cette demande a été signée en octobre 2025 (délibération 2025-90) dans les termes suivants : mise à disposition à titre gratuit de l'emplacement, utilisation de la borne électrique payante en fonction des consommations constatées, mise à disposition de 5 ans.

Les demandeurs ont finalisé et organisé leur commerce de façon différente par rapport à la présentation qui avait été faite et il convient de modifier ladite convention. La société YAK Solutions a été créée, l'emplacement sera utilisé 5 fois par semaine de 16h à 21h30 avec un soutien en électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'installation d'un food truck sur une parcelle communale dans le périmètre du camping Les Moutets à partir de la saison estivale 2026, décide que l'emplacement sera facturé 10 €/ jour, que l'utilisation de la borne électrique, pour alimenter le food truck sera facturé 6 €/ jour, que la mise à disposition sera de 5 ans, renouvelable par demande écrite, et que la facturation s'appliquera à compter de la saison estivale 2026, soit juin 2026.

Vote : Pour : 9 Abstentions : 2 Contre : 0

4– Coupe affouage

Par délibération 2026-74 du 22 juin 2026, le conseil municipal avait validé la délivrance d'une coupe dans la parcelle 20 mais n'avait pas fixé le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois. Il convient de reprendre une délibération pour compléter la précédente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois au 31 décembre 2028.

5– Convention Lartigolle

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un contrat de prêt à usage avec Monsieur Jacques-Junior LARTIGOLLE, exploitant agricole, pour des pâtures en sous-bois de plus de 123 hectares dans la vallée du Cristillan, se terminait au 31 décembre 2025. Ce contrat de prêt est établi pour un an, en sachant que les parcelles sont soumises au régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Adopte la décision de mettre à la disposition de Monsieur LARTIGOLLE Jacques-Junior, exploitant agricole à Ceillac, les pâtures en sous-bois dans le secteur dit La Plane, le Pré des James et le Gourgas, dans la vallée du Cristillan pour une surface totale de 123 hectares 46 ares et 77 centiares. Les parcelles concernées sont soumises au régime forestier ; Admet que la capacité de ces pâtures est initialement de 50 bovins. Cette année, ces bovins sont remplacés par 800 ovins maximum avec l'obligation de pâturer (7 ovins équivalent 1 bovin) ; Convient, pour la redevance, que M. Jacques-Junior LARTIGOLLE ne paie pas de location mais en contrepartie, réalise un pâturage raisonné (sans surpâturage), laisse libre l'accès au sentier, remet en état le chemin emprunté ; Autorise le Maire à signer le contrat de prêt à usage qui se terminera le 31 décembre 2026 et qui est non renouvelable.

6– Bail Totem

Par convention du 29 Août 1990, la Commune mettait à disposition de la Société France TELECOM, un emplacement permettant l'hébergement d'Équipements techniques sur la parcelle cadastrée Section C n°2 au lieu-dit « Le Passet » 05600 CEILLAC.

La Société TOTEM France vient aux droits de la Société France TELECOM et a soumis à la commune une nouvelle proposition de bail sur une durée de douze ans pour un loyer annuel de 500 euros nets (Cinq-cents euros), qui remplacera la Convention actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE la mise à disposition de l'emplacement sur la parcelle C2 à la Société TOTEM France avec le versement de leur part d'un loyer annuel de 500 euros nets sur une durée de douze ans ; AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail et ses éventuels avenants.

7– Subvention Voirie 2026

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Département a accordé une subvention de 20 000 € pour l'année 2026 lors de la commission permanente du 23 juin 2026.

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les lieux et affectations des crédits pour la voirie communale 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'opter pour des travaux de réfection de voirie Rue de la Mourière et Rue du Pic d'Assan.

8– Point sur les groupes projets

Les groupes projets sont les suivants : Vie sociale et culturelle, Agriculture et patrimoine naturel, Énergies renouvelables, Développement économique, Propositions touristiques, Urbanisme et Communication.

-Vie sociale et culturelle : Projets : soirée jeu ; projection film ; corvée (baignoire moutons, cimetière), four à pain

- Agriculture et patrimoine naturel : projets : restauration de la Vallée du Bois Noir et Réfection des chemins ruraux

- Énergies renouvelables : Projets : Microcentrale en attente de l'étude sur le captage de l'Adoux ; le changement des candélabres de l'éclairage public qui devait commencer à la mi-juin, n'a pas commencé ; La microcentrale du SIVU a subi des dommages suite aux coulées de boues du 11 juillet 2026 ; les études sur la chaufferie bois se poursuivent et elle devrait être opérationnelle fin 2027.

- Développement économique : les travaux dans la zone de l'Infernet vont reprendre début août 2026.

La Commune rencontre plusieurs opérateurs potentiels ; Pour le VVF, recherche Investisseur et Opérateur. Le VVF (4600 m²) et la zone de l'Infernet (2400 m²) représentent une surface de 7000 m².

- Propositions touristiques : Accentuer la communication et la promotion. Cette dernière est réalisée par le travail de l'Office du Tourisme. Projets : école de glace, bâtiment 4 saisons (front de neige) multiactivités, parc botanique, plan de circulation pour une meilleure circulation possible.

-Urbanisme : Lors du conseil précédent du 22 juin 2026, une commission urbanisme s'est mise en place. Cette commission étudiera les permis de construire : vérifier la concordance de ce qui a été déposé et ce qui est réalisé.

9– Questions diverses

a) Cimetière

Il n'y a plus personne pour la corvée du cimetière.

Une demande a été faite pour une création d'un jardin du souvenir. Il faudrait un réceptacle. Il faut savoir qu'un jardin du souvenir est présent dans les communes de plus de 2000 habitants. Il n'y aura donc pas de jardin du souvenir au cimetière de Ceillac.

b) Date exercice évacuation du camping.

En corrélation avec le service GEMAPI, un exercice d'évacuation du camping est prévu. Deux dates sont proposées.

c) Illiwap

Avec le changement de municipalité, de nouveaux administrateurs d'ILLIWAP sont nommés : Émile CHABRAND, Didier BERTRAND et Béatrice LUCHE.
Esther BESSON et Nadège RICHARD au secrétariat de la Mairie continuent d'y publier des informations.

d) Ludothèque

Le 29 juin 2026, une rencontre a eu lieu avec l'Association Pic et Colegram. Les deux premières années de la ludothèque sont financées mais pour les années suivantes, cette association sollicitera la Commune.
Tous les mois, l'association amène des jeux pour un partage avec les enfants et les parents. Un planning est prévu pour l'année scolaire 2026-2027.

e) Nouveaux containers devant le Parc des jeux des enfants

La CCGQ propose d'installer de nouveaux containers au Parc des jeux des enfants. Il est décidé de ne pas accepter de bacs à compost et de cartons.

f) Retour expérience coulée de boue

Problème de communication. Information à donner sur Illiwap.

g) Parking

Projet de faire un parking vers l'école.

h) Liste officielle Commissions CCGQ

- GEMAPI et Risques Naturels : Bernard VALLERIAN
- Stratégie de développement touristique : Séverine EYMARD
- Aménagement du territoire et Mobilités : Romain MARROU
- Développement économique et Attractivité du territoire : Didier BERTRAND
- Activités de pleine nature et Équipements sportifs et de loisirs : Émile CHABRAND
- Culture et patrimoine : Béatrice LUCHE

- CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) : Émile CHABRAND
- CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : Didier BERTRAND
- CAO-CTM- CDSP (Commission d'appel d'Offres - Commission Technique des Marchés – Commission de Délégation de Service public) : Émile CHABRAND
- Régie Assainissement : Didier BERTRAND (titulaire), Bernard VALLERIAN (suppléant)
- Régie Déchets : Didier BERTRAND (titulaire), Valérie PERRON (suppléant)
- CODIR OTGQ (Comité de Direction Office du Tourisme du Guillestrois et du Queyras) : Émile CHABRAND
- Initiative Alpes Provence : Émile CHABRAND (titulaire)
- NORDIC Alpes du Sud : Émile CHABRAND

i) Cartable à la neige

Tarifs inchangés pour 2027.

j) Publication réseaux sociaux interdiction baignade

Le PNRQ s'en charge.

k) Dates second semestre Réunions conseil municipal :

- lundi 31 août 2026 à 20 h
- lundi 05 octobre 2026 à 20h
- lundi 16 novembre 2026 à 20 h
- lundi 14 décembre 2026 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.